

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE:  
UN RENDEZ-VOUS QUI DOIT SE PROLONGER**

Lors de la réunion du Conseil national de la montagne (CNM) du 29 août à Sallanches (Haute-Savoie) sous la présidence du Premier ministre, Dominique de VILLEPIN, le président de l'Association nationale des élus de la montagne, François BROTTES, député-maire de Crolles (Isère), et son Secrétaire général, Martial SADDIER, député-maire de Bonneville (Haute-Savoie) ont fait des déclarations dont les principaux éléments sont les suivants .

Au cours de son allocution d'accueil, Martial SADDIER a tenu à remercier les ministres de leur écoute sur les dossiers qui touchent particulièrement la montagne (loi sur l'eau, loi de développement des territoires ruraux, loi portant engagement national pour le logement, loi de modernisation de la sécurité civile, décrets UTN et refuges...). Il a souligné par ailleurs la demande du Club Alpin Français et des Accompagnateurs de Montagne de rejoindre le CNM.

Enfin, il a évoqué les grands défis qui attendent la montagne dans les années à venir : changement climatique et transport routier, responsabilité des élus face à certaines décisions de justice, pression foncière et attractivité de la montagne en été.

De son côté, François BROTTES a d'abord rappelé que le CNM, en principe annuel, ne s'était pas réuni depuis trois ans et souligné la pertinence de sa tenue au moment où les négociations des contrats de projets Etat-régions, des conventions interrégionales de massif ainsi que des fonds structurels européens, pour la période 2007-2013, vont bientôt s'achever.

Il a aussi plaidé en faveur du renforcement de l'agriculture, essentielle pour l'économie montagnarde, par un rééquilibrage des crédits nationaux et européens. Ensuite, il a rappelé qu'en dépit de certaines avancées législatives récentes dont la création d'une dotation prenant en compte la superficie du territoire des communes de montagne et, bientôt, d'un code de la montagne, celle-ci n'est pas épargnée, ni par les catastrophes naturelles liées à l'effet de serre, ni par les délocalisations des entreprises qui quittent les vallées, ni par la pression foncière qui pèse lourdement sur les populations locales.

Il a déploré que la spécificité montagne, même reconnue, doive être rappelée et défendue en permanence, comme l'attestent certains développements récents de politiques de l'Etat pour les services publics, le développement rural, ou encore les grands prédateurs. A propos de cette dernière, il a souligné que la préservation des prédateurs ne peut avoir pour conséquence le retrait des activités humaines.

Ensuite, tout en insistant sur le vœu des élus de voir assurée la pérennité du service de restauration des terrains en montagne (RTM), il a abordé un certain nombre de dossiers techniques en cours sur lesquels les montagnards attendent au plus vite des solutions par

voie réglementaire ou législative : nouvelle procédure des unités touristiques nouvelles (UTN), réglementation applicable aux refuges de montagne, prise en charge des frais de secours au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, il a évoqué l'importance accordée par les élus de montagne au statut des pluriactifs et des saisonniers, notamment en matière d'indemnisation chômage, tout en reconnaissant que cela relève de la négociation entre partenaires sociaux.

Enfin, François BROTTE, prenant acte de la volonté du Premier ministre de poursuivre le débat avec les montagnards, a remercié celui-ci d'avoir accepté de participer au prochain congrès de l'ANEM qui se tiendra à Ax-les-Thermes, en Ariège, du 26 au 28 octobre prochains.

**Contacts :**

Pierre BRETEL, Délégué général

Guillaume NICOLLE, Chargé de communication

Tél. : 01 45 22 15 13

Tél : 01 45 22 17 58

courriel : [p.bretel@anem.org](mailto:p.bretel@anem.org)

courriel : [g.nicolle@anem.org](mailto:g.nicolle@anem.org)